

Approuvé par l'Assemblée primaire le :

Homologué par le Conseil d'Etat le :

# commune de vernamiège aménagement local

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 9 DEC 1998

Droit de sceau: Fr.

L'atteste:



voir réglementation annexée  
dans le R.C.C.



### Légende :

- 1 = Assainissement
- 2 = Construction habitée ou non, transformation sans les distances réglementaires
- 3 = Construction habitée ou non, transformation avec les distances réglementaires
- 4 = Monuments considérés comme historiques
- 5 = Protection des monuments culturels :
  - 5.1 Patrimoine architectural
  - 5.2 Intégration au site
- Périmètre du vieux village
- Axe des voies
- Alignements

### plan de zones No 3

### inventaire du village

1022/0005

échelle : 1:500	révision du P.A.L. : 1989	format : 111/40	date : mars 89	mod. : août 89 novembre 90 septembre 91	octobre 94 décembre 94 novembre 95 septembre 97 février 98
--------------------	---------------------------------	--------------------	-------------------	--	--

bernard ogier, arch. sia fsal, dipl. eplf, urbaniste fus, place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/22'76'06, fax 027/23'72'19

